



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
JÉRÔME MORIN, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°27

20 JUILLET 2026

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La CFDT s'oppose à la transformation de ce droit individuel des travailleurs et travailleuses

À la suite des déclarations du ministre Farandou dans Les Échos du 16 juillet 2026 annonçant son intention **de transformer le CPF en « compte professionnel de formation »**, la CFDT exprime son opposition.

Soumettre l'utilisation du CPF à une validation préalable de l'employeur ou du Conseil en évolution professionnelle (CEP) remettrait en cause non seulement un équilibre construit par les partenaires sociaux par les ANI de 2013 et de 2018 mais aussi la philosophie de la loi du 5 septembre 2018, qui a fait de chaque actif le premier acteur de son parcours professionnel.

**Le CPF est un droit individuel, destiné à développer ses compétences, préparer une reconversion ou sécuriser son parcours.
Il ne peut devenir un outil au service exclusif des besoins des entreprises.**

La CFDT refuse que les droits acquis par les salariés servent à financer des formations qui relèvent du plan de développement des compétences, responsabilité qui incombe aux seuls employeurs.

Présentée comme une mesure de régulation budgétaire, **cette annonce constitue en réalité une remise en cause profonde d'un droit fondamental** et nécessite une modification de la loi.

La CFDT demande au Gouvernement d'abandonner ce projet et d'engager une véritable concertation avec les partenaires sociaux afin de préserver un CPF libre, personnel et au service de l'émancipation professionnelle des travailleurs.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19